

Voilà ma suggestion raisonnable. Je m'attends que le secrétaire parlementaire éminemment raisonnable, un collègue que je tiens en haute estime, pourra offrir une réponse raisonnable à ma suggestion et si on lui conseille de mêler la raison à la générosité, je ne vais pas soulever d'objections.

**M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir rassurer le député et de lui faire clairement savoir que le gouvernement n'a pas abandonné l'idée de créer un second parc national dans l'Île-du-Prince-Édouard, et plus précisément dans la région d'East Point.

Le 7 septembre dernier, mon ministre a rencontré le premier ministre Campbell et d'autres membres de son cabinet afin de s'entretenir avec eux de la possibilité d'aménager un parc dans cette région. Le province veut s'assurer qu'elle a exploré à fond toutes les options et solutions quant à la meilleure utilisation des terrains récréatifs et à l'augmentation importante du tourisme au cours des dernières années. Si j'ai bien compris, cette augmentation a été particulièrement importante au cours

de la saison qui vient de se terminer. Les discussions entre le ministre et les représentants de la province ont été cordiales et constructives. Le ministre a précisé que le gouvernement fédéral était prêt à agir en tenant compte évidemment des désirs de la province quant aux mesures qui lui conviendraient le mieux.

Une fois de plus, je voudrais rassurer le député et lui dire que la participation financière serait celle que le ministre a définie le 13 mars dernier; c'est-à-dire que le gouvernement fédéral assumerait 50 p. 100 des frais d'acquisition et de remembrement des terrains nécessaires d'après la même formule qui avait servi en Colombie-Britannique au sujet du parc Long Beach.

**M. Macquarrie:** Bravo!

**M. Buchanan:** Nous attendons que la province nous fasse part, en temps utile, de ses conclusions et lorsque la décision sera prise, le ministre, conjointement avec la province, fera une déclaration.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 10.)